



Rapporteur : M. DÉNÈS

N° AD_2025_0040

Commission n°3

36 - Logement

Politique de la ville et soutien aux opérations de renouvellement urbain

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Exposé :

A la croisée des ambitions de développement équilibré des territoires, de lutte contre les inégalités sociales et de réussites éducatives, la politique de la ville est un levier important pour accompagner les quartiers urbains qui cumulent les difficultés socio-économiques. L'enjeu étant de réduire les écarts de développement qui les caractérisent et de restaurer l'égalité républicaine.

De nouveaux contrats de ville ont été signés pour la période 2024 - 2030 sur Rennes et Saint-Malo. Redon fait l'objet d'un conventionnement spécifique. Ces contrats constituent l'outil de référence de la politique de la ville. Leur mobilisation doit favoriser les projets de développement local social et apporter des solutions innovantes aux besoins des populations, en complément du droit commun.

Ces contrats s'appuient sur une architecture en 4 axes, à adapter aux réalités locales à savoir :

- des quartiers d'émancipation ;
- des quartiers de transition ;
- des quartiers de plein emploi ;
- des quartiers plus sûrs.

Au-delà de son intervention en matière de fonctionnement, le Département d'Ille-et-Vilaine a souhaité prolonger son action volontariste pour ces quartiers fragilisés par un soutien en termes d'investissement conséquent.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain précise les objectifs et les moyens de la politique de la ville pour le cadre de vie et le logement en particulier.

Ce programme concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui cumulent des difficultés majeures en terme de pauvreté, d'exclusion, d'accès aux droits, de réussite éducative et de sécurité. En Ille-et-Vilaine, sont reconnus comme quartiers prioritaires :

- les quartiers de Maurepas et du Blosne à Rennes comme étant d'intérêt national ;
- les quartiers de Villejean à Rennes et de La Découverte à Saint-Malo comme étant d'intérêt régional.

Le Département intervient dans cette politique partenariale associant l'Etat et les collectivités en soutenant les programmes de renouvellement urbain, avec un axe fort sur l'enjeu du logement, et en contribuant aux contrats de ville pour l'accompagnement des initiatives en faveur de la cohésion sociale et l'inclusion.

En 2025, 1,5 million d'euros de crédits de paiement sont proposés pour financer les opérations en cours et, en fonction des possibilités budgétaires, engager de nouveaux projets (crédits attachés à la politique 36 - logement).

DANS LE CADRE DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE EN 2024 - 2030 : POURSUITE DU SOUTIEN AUX ACTIONS POUR LA COHESION SOCIALE

Les contrats de ville pour les quartiers prioritaires de Rennes et Saint-Malo ont été renouvelés et signés en juillet 2024 pour 6 ans. Bien que sorti de la programmation nationale de la politique de la ville, le Département s'est aussi engagé à poursuivre un soutien en faveur des habitants du quartier Bellevue à Redon, au travers d'une convention partenariale signée le 27 octobre 2024.

Pour 2025, et malgré des contraintes financières fortes, le Département souhaite poursuivre sa mobilisation pour les quartiers populaires avec une enveloppe de 193 400 euros, soit un peu plus de 50 % des crédits inscrits au budget primitif 2024.

Ces crédits permettront d'assurer les engagements du Département pris auprès de partenaires via des conventions pluriannuelles d'objectifs visant la lutte contre les discriminations et plus d'égalité (participation aux postes d'adulte relais, dispositif Sortir !...) dans un souci de participation citoyenne renouvelée.

La collaboration étroite avec les politiques départementales sectorielles (insertion, égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations, sport...) se poursuit en vue créer de nouvelles synergies dans ces quartiers très fragilisés ; de même que l'activation, en premier lieu, du droit commun.

Décide :

- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints (annexe) ;

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 19

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0040

Pour extrait conforme